



COMMUNE DE PESSAC-SUR-DORDOGNE

SEANCE DU 27 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le douze février, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard DUDON.

Étaient présents : Mmes DEMEUSY, LE GAL, GARBAY, PRIGENT
MM. TALON, FAUP-MANDRAT, CAPAFONS,

Absente excusée : Mmes BRACHET et MAC CARTY
M. HENRY donne pouvoir à M.TALON

Secrétaire de séance : M. Guy TALON

Le Compte-rendu du Conseil Municipal, en date du 23 janvier 2018, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

I/Objet: Vote du compte administratif 2017 -Budget annexe Lotissement

Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de M. Guy TALON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire, Bernard DUDON après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Monsieur le Maire ne prend pas part aux observations et au vote,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	7 469.93		933.24		8 403.17	
Opérations exercice	19 653.17	27 123.10	49 719.93	50 653.17	69 373.10	77 776.27
Total	27 123.10	27 123.10	50 653.17	50 653.17	77 776.27	77 776.27
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif						

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **Vote et arrête à l'unanimité** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

II/ Vote du compte de gestion 2017- Budget annexe Lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard DUDON,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif.

Après s'être assuré que Madame la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par Madame la Comptable, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

III/ Dissolution du Budget Annexe du Lotissement "Pièce de l'Eglise"

Monsieur le Maire,

-Rappelle que toutes les opérations afférentes (travaux et cessions) liées au budget annexe du lotissement "Pièce de l'Eglise" qui a fonctionné de 2005 à 2017, sont définitivement closes.

A cette fin, Madame la Comptable a été sollicitée pour solder, par écriture d'ordre non budgétaire, l'ensemble des opérations de ce budget annexe.

L'excédent à reporter au budget principal 2017 est de 22 596,83€.

Le budget annexe pourra alors être dissous après passation des écritures d'ordre et donnera lieu à l'édition des derniers comptes "administratif et de gestion 2017" correspondants.

Considérant l'avis favorable émis par la commission des "finances et administration générale" lors de la réunion du vendredi 09 février 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

Acte la dissolution du budget annexe lotissement "Pièce de l'Eglise" ;

Autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

IV/ Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guy TALON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire, Bernard DUDON après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Monsieur le Maire ne prend pas part aux observations et au vote.

Observations :

Madame PRIGENT trouve que le montant annuel du contrat de maintenance relatif à la machine à affranchir est élevé. Elle demande qu'un appel d'offre soit lancé.

Monsieur CAPAFONS constate à juste titre que les restes à réaliser en recette d'investissement n'ont pas été comptabilisés. Ils sont donc ajoutés. Ainsi, le résultat définitif de la section d'investissement est excédentaire.

Le Conseil Municipal,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	18 470.70			30 470.71	18 470.70	30 470.71
Opérations exercice	398 046.53	409 805.63	236 737.32	322 622.71	634 783.85	732 428.34
Total	416 517.23	409 805.63	236 737.32	353 093.42	653 254.55	762 899.05
Résultat de clôture	6 711.60			116 356.10		109 644.50
Restes à réaliser	52 272.38	64 888.79			52 272.38	64 888.79
Total cumulé	58 983.98	64 888.79		116 356.10	52 272.38	174 533.29
Résultat définitif		5 904.81		116 356.10		122 260.91

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. **Vote et arrête à l'unanimité** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

V/ Vote du Compte de Gestion 2017- Budget Principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard DUDON,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VI/Affectation du résultat de fonctionnement 2017-Budget Principal -

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de : 116 356.10 euros**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	30 470.71
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	71 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	85 885.39
Résultat cumulé au 31/12/2017	116 356.10
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	116 356.10
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	116 356.10
B.DÉFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Questions diverses :

*Présentation de l'endettement de la Commune

Monsieur le Maire présente les tableaux des emprunts contractés par la Commune :

- le bilan de l'annuité 2018 ;
- le tableau d'amortissement de la dette jusqu'en 2037. Monsieur CAPAFONS demande que ce tableau soit représenté par un graphique (diagramme/ histogramme).

*Pouvoir de Police de Monsieur le Maire/ Procès-verbaux

Monsieur le Maire relate à l'Assemblée les infractions dues au stationnement et aux chiens errants et les procès-verbaux dressés en conséquence.

*Course automobiles "RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC" du 24 février 2018/ Manifestation sportive

Monsieur le Maire informe qu'il a pris connaissance de l'arrêté préfectoral seulement le vendredi après-midi. Ainsi, il n'a pas pu en informer les administrés comme il se doit. Par ailleurs, son avis n'a pas été sollicité car les véhicules ne circulaient pas sur la commune.

*Manifestation sportive/ Rando-Quad lac de la Cadie

Monsieur le Maire fait part à son Conseil que le Président de l'association organisatrice l'a sollicité afin d'obtenir son autorisation de passage sur les chemins ruraux et voies communales. Cette randonnée est prévue pour le week-end de la Pentecôte. Monsieur le Maire demande l'avis de son Conseil.

Après concertation et en considérant l'absence de membres, l'avis des conseillers sera sollicité par courriel.

*Avis de Monsieur le Maire sur l'arrêté de déviation du centre routier départemental / travaux de Lamier 2018

Monsieur le Maire informe avoir donné un avis favorable à cet arrêté sachant que la commune est faiblement impactée par les conséquences de ces travaux. Cet arrêté sera affiché en Mairie.

*Travaux de réfection de la peinture murale de la cantine

Monsieur TALON informe que, par nécessité, l'agent technique a repeint les murs de la cantine scolaire pendant ces dernières vacances scolaires.

*Fermeture de Classe rentrée 2018-2019

Monsieur TALON demande quelle décision a été prise par le SIRP en ce qui concerne une éventuelle fermeture de classe. Monsieur le Maire indique que grâce à la mise en application de la réforme « la réussite au CP », la classe est maintenue pour la prochaine rentrée.

*Invitation Comité de jumelage Italie/ France

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les élus sont conviés à la signature de la charte du Comité de Jumelage Italie /France, le Samedi 10 mars prochain en présence de la délégation italienne.

*Avis sur l'Aménagement et la Sécurisation de centre bourg

Monsieur le Maire propose un tour de table afin que les conseillers donnent leur avis sur le résultat de l'ensemble de cet aménagement (infrastructure, végétaux...). Chacun s'est ainsi personnellement positionné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.